

Réunion du Conseil municipal ***Du jeudi 15 avril 2021***

Présentation pour vote du budget primitif 2021

Monsieur Dominique Lucquiaud, Maire Adjoint chargé des finances de la commune, détaille article par article, les différentes propositions d'inscriptions au budget primitif 2021.

Les propositions sont les suivantes:

Fonctionnement:	Dépenses =	590 886.47 €
	Recettes =	590 886.47 €
Investissement:	Dépenses =	622 361.82 €
	Recettes =	622 361.82 €

Après avoir entendu le détail des propositions budgétaires pour chaque article de fonctionnement et d'investissement, les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur le budget présenté.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté.

Subvention aux associations 2021

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation du budget, chaque année, des subventions de fonctionnement sont attribuées à diverses associations et propose qu'elles soient les suivantes pour l'exercice 2021.

Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 910.00 €
• A.C.C.A (chasse)	100.00 €
• A.D.M.S	700.00 €
• Comité départemental de randonnées pédestres	60.00 €
• Société d'archéologie et d'histoire	60.00€
• Collèges et lycées pour voyages scolaires	500.00 €
• Groupement de développement forestier	80.00 €
• Les enfants de l'Aqueduc	110.00 €
• Maison des Assistantes Maternelles « Les Bisounours »	100.00 €
• Bleuets de France (ONAC)	100.00 €
• + 1 ligne nommée divers d'un montant de 100.00 € destinée à compléter ou à allouer une subvention si besoin était	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres, les propositions d'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus.

Emprunts 2021: Validation de la proposition de la Caisse d'Epargne

Suite à la délibération prise le 11 mars 2021 sur le choix de l'organisme de financement pour la salle « Paul Cartier » il faut maintenant délibérer sur les propositions d'emprunts faites par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que deux prêts doivent être souscrits afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Salle municipale « Paul Cartier ».

Emprunt n°1:

Le premier emprunt, d'un montant de 126 000.00 € est destiné à financer la rénovation de la Salle municipale « Paul Cartier ». Monsieur le Maire indique également que dans cet demande d'emprunt, il a rajouté l'acquisition de deux terrains. Voici les modalités de cet emprunt:

- Cet emprunt aura une durée de 15 ans
- Le taux est de 0.82%.
- La périodicité des échéances est trimestrielle.
- Les frais de dossier s'élèvent à 250.00 €
- Le versement des fonds est possible en une ou plusieurs fois et sera sur la production du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition du prêt à taux fixe d'un montant de 126 000.00 €.

Emprunt n°2:

Le deuxième emprunt concerne le préfinancement du FCTVA (Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée) et des subventions notifiées « Réhabilitation de la Salle Municipale ». Cet emprunt est d'un montant de 220 000.00 €. Voici les modalités de cet emprunt:

- Cet emprunt aura une durée de 2 ans.
- Le taux est de 0.19 %
- La périodicité des échéances est trimestrielle.
- Les frais de dossier s'élèvent à 250.00 €.
- Le versement des fonds se fera en une fois au plus tard 3 mois après la signature du contrat sur la production du budget primitif 2021 et des arrêtés attributifs des subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition du prêt relais à taux fixe d'un montant de 220 000.00 €.

Divers

- Nomination d'un référent d'inclusion numérique: Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, les élus de la CDA se sont engagés pour accompagner les habitants du territoire les plus éloignés dans l'usage des outils numériques et favoriser l'accès aux droits. Il est envisagé de mettre en place un groupe de travail d'élus afin de définir les modalités d'itinérance au sein de notre commune, en échangeant notamment sur les régularités, les espaces et les missions souhaités. Pour cela, il faut nommer un élu « référent d'inclusion numérique » au sein du conseil municipal. Madame Marie Gallopin se porte volontaire.
- Formation obligatoire des élus: Monsieur le Maire explique que le maire et les adjoints ont une obligation de formation, qui doit être effectuée dans l'année qui précède leur élection. Cependant, à cause de la crise sanitaire, le délai ne peut pas être respecté.
- Le point sur les élections départementales et régionales: Monsieur le Maire indique que les élections départementales et régionales prévues initialement le 13 et 20 juin ont été décalées. Elles se dérouleront le 20 et 27 juin. Afin de respecter les gestes barrières, elles se dérouleront à la salle municipale « Val de la Jarretière ». Monsieur le Maire indique qu'il faut à partir de maintenant, déterminer qui tiendra les différentes permanences. Un premier listing a été effectué.
- Conseil d'école: Monsieur Bertrand Margollé fait le point sur le conseil d'école.
 - La semaine des quatre jours a été maintenue.
 - Il y a eu des remerciements pour le savon ainsi que pour les bacs à légumes.
 - Des demandes de travaux ont été demandés: remettre les cordes aux jeux, refaire le marquage au sol du terrain de sport, repeindre la petite cabane etc etc.
 - Des enfants souhaiteraient que l'instituteur remplaçant reste.
- Le point sur le compte rendu de la commission communication. Une réunion est prévue le lundi 19 avril à 10h.
- Antenne 4G: Initialement installée sur le château d'eau à « Beaugard », l'antenne 4G sera délocalisée à quelques mètres de ce dernier.
- Signalisation: Les pancartes « école » ont été nettoyés.
- Travaux bâtiments communaux: Monsieur le Maire indique qu'il y aura un nettoyage des tuiles du groupe scolaire dans les semaines qui arrivent.

La séance est levée à 22 h.45

Le secrétaire de séance

Mme Marie Gallopin